



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris



ICAPE HOLDING S.A.
***Rapport des commissaires aux comptes sur la
réduction du capital***

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 22 mai 2024
- résolution n°15

ICAPE HOLDING S.A.

33, avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Ce rapport contient 2 pages

Référence : RT-SM



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris



ICAPE HOLDING S.A.

Siège social : 33, avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 22 mai 2024 - résolution n°15

Aux Actionnaires de la société ICAPE HOLDING S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 7 mai 2024

KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

Paris, le 7 mai 2024

BM&A

Eric Seyvos
Associé